

Référence : C.N.450.2013.TREATIES-XI.B.16.129 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS
GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 129. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DES DISPOSITIFS DE RETENUE POUR ENFANTS
UTILISÉS À BORD DES VÉHICULES AUTOMOBILES

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT NO 129 ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Avant l'expiration du délai de six mois suivant la date de la notification dépositaire C.N.716.2013.TREATIES-XI.B.16 du 9 janvier 2013 (rediffusée le 16 janvier 2013 pour des raisons techniques) par laquelle le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Parties contractantes le texte du projet de règlement, deux des Parties contractantes à l'Accord ont notifié leur désaccord au projet de règlement². Par voie de conséquence, et conformément au paragraphe 3 de l'article 1 de l'Accord, le projet de règlement est adopté en tant que Règlement no 129 annexé à l'Accord susmentionné. En vertu du paragraphe 4 de l'article 1 de l'Accord, la date de son entrée en vigueur à l'égard de toutes les Parties contractantes sauf l'Australie et le Japon est le 9 juillet 2013.

Le 22 juillet 2013



¹ Voir notification dépositaire C.N.716.2013.TREATIES-XI.B.16 du 9 janvier 2013 (rediffusée le 16 janvier 2013) (Projet de règlement annexé à l'Accord)

² Voir notifications dépositaires C.N.411.2013.TREATIES-XI.B.16 du 28 juin 2013 (Japon : Notification de désaccord) et C.N.430.2013.TREATIES-XI.B.16 du 9 juillet 2013 (Australie : Notification de désaccord).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.